



# EAU RURALE



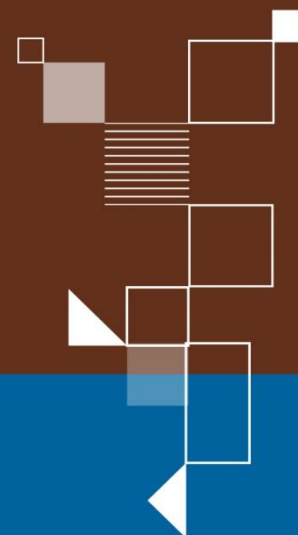
République de Guinée

# Sommaire

## Contenu

Etat des lieux en milieu rural .....	7
I. Infrastructures hydrauliques .....	7
Forages et/ou bornes fontaines .....	7
Puits modernes.....	7
Sources aménagées.....	7
Équipements d'exhaure .....	7
II. Alimentation et accès à l'eau potable .....	7
III. Qualité des eaux.....	8
OPPORTUNITES ET DEFIS EN MILIEU RURAL .....	9
Défis.....	9
Opportunités .....	9
Perspectives.....	10
SELECTION DES PROJETS EN MILIEU RURAL .....	10
BESOINS EN FINANCEMENT EN MILIEU RURAL .....	11
CONTEXTE DU SECTEUR.....	13
ENJEUX ET PERSPECTIVES .....	13
PERTINENCE DU PROJET .....	14
Projets d'hydraulique villageoise dans les préfectures de Guéckedou, Kissidougou, Boké, .....	14
Télimélé, Kérouane, Mandiana, N'Zérékoré, Lola et Yomou.....	14
Justification et demande .....	14
Synergie .....	15
Impacts .....	15
Impact social .....	15
Impact économique et financier.....	15
Impact environnemental.....	15
MONTAGE DES PROJETS.....	19
Exécution du projet.....	19
PROJETS D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE DANS LES PREFECTURES DE GUECKEDOU, KISSIDOUGOU, BOKE, TELIMELE, KEROUANE, MANDIANA, N'ZEREKORE, LOLA ET YOMOU.....	19
Justification et demande .....	19
Cadre réglementaire :.....	20

Cadre institutionnel : .....	20
Synergie .....	20
Impact social : .....	20
Impact économique et financier : .....	20
Impact environnemental : .....	20
Montage des projets .....	20
Exécution du projet .....	20
Montage financier .....	21
Sources de financement .....	23
Risques et mitigations .....	24
Contacts .....	24
CONTEXTE DU SECTEUR.....	25
ENJEUX ET PERSPECTIVES .....	26
Justification et demande .....	26
Cadre légal et institutionnel .....	26
Cadre réglementaire .....	26
Cadre institutionnel .....	26
Synergies.....	26
Impacts .....	21
Impact social .....	21
Impact économique : .....	21
Montage du projet .....	21
Exécution du projet .....	21
Montage financier .....	22
Sources de financement .....	22
Risques et mitigations .....	22
Contacts .....	22



## INTRODUCTION

Le secteur de l'eau concerné par cette fiche porte sur l'hydraulique en milieu rural et semi urbain.

L'environnement organisationnel du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement en Guinée est caractérisé par la présence de plusieurs acteurs constitués essentiellement par :

- ◆ Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) : il a pour mission la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'hydraulique ;
- ◆ La Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) : c'est l'organe opérationnel du Ministère. Elle est chargée de la coordination des actions visant l'adoption d'une politique nationale de l'eau, de l'administration des droits et ressources en eau et des tâches nécessaires à la gestion rationnelle des ressources en eau qui ne figurent pas dans les attributions d'autres services techniques ministériels ;
- ◆ La Commission Nationale de l'Eau : elle est chargée d'adopter le projet de politique nationale de l'eau et d'examiner les grandes questions stratégiques pour sa mise en œuvre. Le projet de décret portant composition, attributions et fonctionnement de cette commission est en cours d'élaboration par le MEH ;
- ◆ Le Fonds de l'hydraulique : il est sous la responsabilité conjointe des ministres chargés de l'Hydraulique et des Finances. Ses ressources sont destinées à favoriser le développement des ressources en eau et la mise en œuvre de la politique de l'eau ;
- ◆ L'Agence de régulation des services publics d'eau et d'électricité (ARSPEE) : elle joue le rôle de régulateur du

secteur ; un projet de loi sur la régulation du secteur est en préparation et les statuts de cette agence sont en cours d'élaboration ;

- ◆ Les collectivités territoriales : elles ont pour mission la gestion de l'eau et des points d'eau et la distribution de l'eau potable ;
- ◆ La Société des Eaux de Guinée (SEG) : elle gère et développe le patrimoine de l'hydraulique urbaine, l'exploite et l'entretient en vue d'assurer la fourniture d'eau potable ;
- ◆ Le Service National des Points d'Eau (SNAPE) : il a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement de l'hydraulique villageoise, en vue d'améliorer la desserte en eau potable et en équipements d'assainissement en milieu rural.

Ce groupe formé par les acteurs gouvernementaux qui mènent sur le terrain des interventions directes dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement, est complété par deux autres groupes d'acteurs. Ceux-ci sont constitués par :

- ◆ les acteurs gouvernementaux qui ne mènent pas d'opérations de terrain, mais exercent des influences non négligeables sur l'ensemble du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement ;
- ◆ les acteurs non gouvernementaux que sont : la société civile, les ONG et associations locales nationales et internationales, les PME, les entreprises de travaux et bureaux d'ingénieurs conseils.

Le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement est régi en Guinée par les principales lois suivantes :

- ◆ Le Code de l'eau (loi 94/005/CTRN du 15 février 1994) régit la gestion rationnelle des ressources en eau pour satisfaire tous les usages dans le cadre d'un développement durable. Il a été complété en 2005 par deux lois sur les redevances de prélèvement et les pénalités applicables aux infractions. Ce code doit être révisé pour l'adapter au contexte politique et institutionnel en vigueur ;
- ◆ Le Code minier (loi 036/CTRN du 30 juin 1985) contient des dispositions spécifiques relatives à la gestion de l'eau en ses articles 3, 16, 64, 86 et 89. Les dispositions portent essentiellement sur le régime de propriété ; la protection de l'environnement et la conservation des ressources en eau ; la protection des points d'eau ; la subordination de la recherche et de l'exploitation des eaux souterraines à l'obtention d'un permis. Par ailleurs, ces dispositions définissent le périmètre d'exploitation, le débit autorisé et le volume maximal des eaux souterraines à prélever ;
- ◆ Le Code de l'environnement (ordonnance 045/PRG/SGG/87 du 28 mai 1987) établit les principes et les règles destinés à gérer et protéger les ressources en eau. Il définit les règles applicables aux installations classées et aux études d'impact environnementales
- ◆ Le Code de la santé d'avril 1992 définit les règles de surveillance et de contrôle de la qualité des eaux par le Ministère chargé de la Santé publique et par l'Institut National de Santé Publique ;
- ◆ Le Code foncier et domanial (ordonnance 92/019/PRG/SGG du 30 mars 1992) définit les régimes fonciers et les règles d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il contient des dispositions spécifiques relatives à la gestion des ressources en eau et aux aspects liés à l'assainissement ;
- ◆ Le Code forestier (loi 0134/AN du 22 juin 1999) traite entre autres de la conservation des eaux et des sols en relation avec les ressources forestières et faunistiques ;
- ◆ Le Code des collectivités locales (projet de loi adopté courant 2006, mais dont le décret de promulgation n'a toujours pas été publié) touche le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement en ses articles 2, 19, 29, 31, 58, 176 et 181. Il confère aux collectivités locales la possibilité de gérer entre autres sur leurs territoires des services publics locaux de distribution de l'eau potable, du contrôle de l'hygiène et de la salubrité et d'assurer la diffusion des informations d'intérêt public.

Cet ensemble est complété par des documents de politique et stratégie sectorielles tels que :

- ◆ Le Document de stratégie nationale de développement du service public de l'eau en milieu rural et semi urbain approuvé par le décret D/2013/013/PRG/SGG du 08 février 2013 ;
- ◆ Le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA) en milieu rural à l'horizon 2015
- ◆ La lettre de politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement du 16 août 1994, mais n'étant plus d'actualité ;
- ◆ Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 3 (DSRP 2013 - 2015) ;
- ◆ La Feuille de route des activités de transition vers la GIRE 2011 - 2015.

En milieu rural, l'hydraulique villageoise est gérée par le Service National des Points d'Eau (SNAPE), qui dispose de sept (7) bases régionales (Boké, Faranah, Kankan, Kindia, Labé, Mamou et N'Zérékoré), et de deux (2) sous-bases (Beyla et Kissidougou). Les infrastructures d'hydraulique rurale réalisées par le SNAPE sont constituées par des types de points d'eau suivants : les forages, les puits modernes, les sources aménagées et les systèmes d'adductions d'eau potable. Au plan national, les forages constituent encore la première source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson surtout en milieu rural (84%). La faiblesse de l'accès à l'eau potable engendre une charge de travail importante pour les femmes obligées de parcourir de longues distances à la recherche de l'eau, ce qui les empêche de s'occuper à d'autres tâches qui leur rapportent des revenus.

Les travaux d'inventaire des ouvrages d'hydraulique villageoise réalisés en 2008, ont abouti à l'identification de 12 957 ouvrages dont 11 037 forages; 857 puits modernes; 988 sources et 75 Systèmes d'Adduction d'Eau (SAE). En 2014, le cumul des réalisations en matière de systèmes d'alimentation en eau potable était de 15 527 équivalents points d'eau (EPE) dont 117 adductions d'eau potable. Avec ces infrastructures, seulement 53% de la population rurale ont accès dans un rayon de moins d'un km, à un point d'eau moderne pour une dotation moyenne journalière de 10 litres/jour/habitant et un ratio de 360 habitants pour un Équivalent Point d'Eau (EPE) ; ce qui semble faible comme dotation et trop fort comme ratio. Le taux de fonctionnalité de ces ouvrages est de +80%. De 2008 à 2014, le Service National des Points d'Eau (SNAPE) a réalisé environ 3 174 nouveaux points d'eau (voir en annexe le tableau récapitulatif du 31.12.2015). Cependant, les populations continuent d'éprouver des difficultés d'accès à une source d'eau potable.

Selon les statistiques, les régions de N'Zérékoré (48%) et Kindia (44%) sont les moins loties en matière d'accès à une source d'eau potable durable. Toutes les régions rencontrent des difficultés énormes pour ce qui est de l'hygiène et de l'assainissement.

La vision du Gouvernement à long terme est d'asseoir un système de gestion du secteur performant, accessible et équitable, capable de satisfaire les besoins des populations en matière d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable, en particulier ceux des plus vulnérables. Pour réaliser cette vision, il entend relever les défis liés à l'accroissement du niveau de service, la mise en place d'infrastructures et de renforcement de compétences, l'organisation, la coordination et le financement du secteur, clés de voûte pour accroître les performances dans le secteur de l'hygiène, de l'assainissement et de l'eau potable en Guinée. Les objectifs généraux retenus sont les suivants : (i) porter le taux d'accès aux services d'assainissement en zones rurales à 57,6% à l'horizon 2015 ; (ii) faire baisser de moitié, d'ici fin 2015, le pourcentage de la population encore privée d'accès à l'eau potable en 2008, en augmentant le taux de couverture de 42,25% à 71,12% ; (iii) fournir, d'ici 2015, un accès adéquat à une eau potable à 7 671 380 personnes.

# Etat des lieux en milieu rural

## I. Infrastructures hydrauliques

### Forages et/ou bornes fontaines

12 998 (84%) forages d'eau et /ou bornes fontaines existent. Ces bornes fontaines découlent de 117 systèmes d'adductions d'eau potable (AEP) solaires (85%), thermiques (4%), réseau domestique (1%), réseau domestique thermique (1%) et gravitaire (11%). Le vocable AEP regroupe les mini-réseaux d'adduction d'eau potable constitués par un ou plusieurs points de captage : forage ou source aménagée relié par un système de pompage constitué d'une pompe, d'une canalisation, d'un réservoir de stockage et d'une source d'énergie pouvant être thermique, solaire, gravitaire ou hybride. L'objectif des AEP est d'améliorer l'accès à l'eau potable dans les centres ruraux ayant une population de l'ordre de 1 000 habitants ou plus.

### Puits modernes

1 634 (10%) puits modernes existent. Le puits moderne est considéré comme une technologie améliorée d'approvisionnement en eau potable pour les OMD à condition qu'il soit protégé contre les pollutions d'origine anthropique ou animale.

### Sources aménagées

895 (6%) sources aménagées existent. Il convient de remarquer qu'entre 1978 et juin 2008, 40% des sources aménagées ont disparu d'où l'inefficacité de ces ouvrages en terme de durabilité et de qualité du service.

### Équipements d'exhaure

D'une manière générale, le taux de fonctionnement global des pompes est de + 80%. Ce taux globalement satisfaisant accrédite la thèse selon laquelle un bon système de maintenance est mis en place. En outre, la politique de standardisation des pompes jusque-là pratiquée en Guinée a contribué à accroître le taux de fonctionnement des pompes surtout avec la mise en place des services après-vente.

## II. Alimentation et accès à l'eau potable

Le principal objectif poursuivi par les autorités guinéennes est de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations en leur fournissant de l'eau potable. Pour parvenir à cet objectif, une programmation en trois phases a été établie, en tenant compte des critères reposant essentiellement sur trois éléments : (a) l'éloignement des ressources disponibles en fin de saison sèche, (b) l'insalubrité des points d'eau traditionnels et (c) la taille du village (en terme de population) :

- les objectifs de la période 1980-1994 visaient à satisfaire les besoins exprimés en termes de disponibilité et d'accessibilité des ressources en eau (critères quantitatifs et non qualitatifs). Ces objectifs ont été largement atteints (113,33%) avec la réalisation par le SNAPE de 6 913 points d'eau à la fin de décembre 1994 pour des consommations constatées sur site de 10 litres/jour/habitant. Le SNAPE a donc dépassé les objectifs fixés pour l'horizon 1995 ;
- les objectifs de la période 1995-2005 visaient à (i) répondre à une demande solvable pour un service d'une qualité donnée à un coût donné, les critères de demande pouvant être quantitatifs et qualitatifs ; (ii) associer les communautés au processus de décision et (iii) améliorer les conditions d'hygiène là où les populations n'ont pas accès

à l'eau potable. Pour atteindre ces objectifs, il fallait réaliser 15 000 Points d'Eau Modernes à l'horizon 2005, dont 12 000 à l'horizon 2000 avec une fourniture de 10 litres/jour/habitant. Les objectifs de cette seconde phase n'ont pas été atteints à cause des difficultés de mobilisation des ressources intérieures et extérieures, le SNAPE n'ayant pu réaliser au 31 décembre 2005 qu'un total de 12 896 soit un taux de couverture de 85 % et un déficit en points d'eau à réaliser équivalent à 2 104 Points d'Eau Modernes (PEM) ;

- la 3ème phase du programme (2006-2015) est actuellement en cours de réalisation. Les objectifs et la stratégie de cette phase préconise d'une part l'augmentation de la dotation journalière qui passera de 10 litres par habitant et par jour à 20 litres par habitant et par jour, et d'autre part l'amélioration de la qualité du service, par la promotion des systèmes d'AEP solaires et thermiques ainsi que le développement des infrastructures sanitaires en milieu rural. Cette phase vise la réalisation de 13 221 nouveaux points d'eau modernes à l'horizon 2015, dont :

- o 8 299 forages ;
- o 922 puits modernes ;
- o 200 systèmes d'adduction d'eau à énergie solaire, thermique et ou électrique, soit 4 000 Equivalent Point d'Eau (EPE)
- o Et 601 750 latrines familiales et collectives

Ainsi pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le SNAPE devra réaliser 10 256 EPE dont 150 AEP d'ici fin 2015. De nos jours, l'atteinte de ces objectifs n'est pas réaliste en ce sens que nous sommes à moins d'un mois et demi de l'échéance (31.12.2015). L'élaboration d'un nouveau programme nationale s'inscrivant dans la dynamique des Objectifs du Développement Durable (ODD) s'avère nécessaire au SNAPE aujourd'hui.

### III. Qualité des eaux

L'approvisionnement en eau potable des populations se mesure également en terme qualitatif. Or, les données qualitatives des ouvrages captant les eaux souterraines ne sont renseignées que lors de la réception de l'ouvrage. En effet, les analyses chimiques sont réalisées uniquement à la réception des ouvrages et il n'existe aucun dispositif de suivi de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

La Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) ne dispose pas de données relatives à la qualité des eaux. Le laboratoire central à Conakry a été équipé dans le cadre du projet suivi hydro-écologique du fleuve Niger mais manque de produits consommables et de personnel qualifié. Le laboratoire de Labé a été équipé dans le cadre du projet OMVG mais n'est plus opérationnel et une partie de son équipement a été transférée à Conakry. Le Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement (CERE) de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry s'est récemment équipé pour réaliser des analyses bactériologiques, physico-chimiques et des analyses des sédiments.

En définitive, les données qualitatives sont rares, éparses et de fiabilité approximative. Toutefois, depuis 1998, l'UNICEF-Guinée procède régulièrement, avec le CERE comme agence d'exécution, à une évaluation de la qualité de l'eau des ouvrages d'hydraulique villageoise dans leurs zones d'intervention pour les paramètres suivants: Nitrates, Fer, pH et Coliformes fécaux.

Dans le cadre de cette étude, des analyses chimiques in situ ont été effectuées et ont porté d'une part sur la détermination du pH, du fer, des nitrates et de la conductivité sur l'ensemble des ouvrages réalisés dans les 7 régions; et d'autre part sur la vérification de l'existence ou non de l'arsenic dans les zones aurifères du pays. En outre, des informations ont été recueillies au niveau des usagers sur les caractéristiques organoleptiques (goût, odeur, couleur, etc.). D'une manière générale, la mauvaise qualité de l'eau est due essentiellement à la forte



concentration en fer et à la salinité notée sur quelques points d'eau. Les résultats obtenus pour l'arsenic ont démontrés que sur un total de 100 points d'eau analysés, seuls 3 échantillons d'eau ont une valeur qui dépasse la norme admissible (10 µg/litre).

## OPPORTUNITES ET DEFIS EN MILIEU RURAL

La République de Guinée est le pays le plus arrosé de la sous-région ouest africaine. La répartition de cette pluviométrie est inégale aussi bien dans l'espace que dans le temps. Les maxima sont situés dans la région de Conakry et Macenta (4 000 mm), et les minima sont observés dans les régions du nord du pays. Les importantes quantités d'eau pluviale que reçoit annuellement le territoire guinéen sont collectées par un réseau hydrographique très dense comprenant 1 165 cours d'eau qui trouve son origine dans deux massifs montagneux: le Fouta-Djallon et la dorsale guinéenne. Ces cours d'eau sont codifiés et se répartissent dans 23 bassins fluviaux dont 9 nationaux et 14 internationaux. De ces 14 bassins internationaux partent 26 cours d'eau vers les pays voisins, ce qui vaut à la Guinée l'appellation de «château d'eau » de l'Afrique de l'ouest. Ce riche patrimoine hydraulique constitue une valeur sûre pour le développement de l'hydraulique villageoise. Toutefois, le secteur est confronté à des défis de taille, qui l'empêchent d'exploiter convenablement ces ressources.

### Défis

Les principales contraintes qui freinent le développement du secteur de l'hydraulique rurale sont :

- l'insuffisance de financements alloués à l'hydraulique villageoise ;
- les interventions anarchiques parce que les textes réglementaires qui régissent la gestion du sous-secteur ne sont pas en phase avec l'évolution de l'environnement politique, juridique, économique et social ;
- l'absence de cadre de concertation/coordination entre le sous-secteur et les acteurs parce que les institutions mises en place pour piloter le sous-secteur (notamment la Commission Nationale de l'Eau (CNE) et les structures en charge de l'eau) n'ont pas réellement fonctionné pour ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies ;
- l'absence d'entreprises locales spécialisées ;

- l'absence de système de tarification approprié ;
- la faible implication des femmes dans la prise de décision et d'exécution des projets ;
- la lourdeur administrative dans le payement des prestations.

D'une manière générale, le socle institutionnel de l'hydraulique en milieu rural repose sur des textes réglementaires anciens qui ne sont plus en phase avec l'évolution de l'environnement rural, notamment sous l'effet de la mise en œuvre des politiques de décentralisation.

### Opportunités

Conscients de tous ses enjeux, il semble exister aujourd'hui un consensus entre le SNAPE, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile pour reconnaître la nécessité :

- de mettre à jour et renforcer le cadre légal et réglementaire en ce qui concerne le rôle et les responsabilités de l'État, des collectivités locales, des usagers et des opérateurs privés en initiant par exemple une loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

- d'appliquer les dispositions contenues dans le code de l'eau, surtout en rendant opérationnels le fonds

de l'hydraulique et la Commission Nationale de l'Eau ;

- d'accélérer la déconcentration des services publics nationaux avec une plus grande participation des

Communes Rurales et des acteurs de la société civile et privée ;

- de mettre en place un cadre de planification, de programmation et de suivi des projets qui pourrait servir de référence à tous les acteurs du secteur ;
- de promouvoir un secteur privé dynamique ;
- de renforcer les capacités des services en charge de l'eau et de l'assainissement ;
- de simplifier les processus de passation des marchés et d'alléger les procédures de décaissement.

En outre, l'expérience acquise par le SNAPE depuis plus de trente (30) ans dans l'exécution de projets de développement d'hydraulique rurale lui permet de pérenniser et de rentabiliser les investissements dans le secteur.

## Perspectives

Pour atteindre les objectifs fixés pour fin 2015, les actions suivantes sont en cours de réalisation ou envisagées :

- promouvoir un secteur privé dynamique dans le domaine de l'eau ;
- renforcer les capacités d'absorption du SNAPE ;
- simplifier les procédures de passation de marché et alléger les procédures de décaissement ;
- faire respecter les normes en matière d'infrastructures d'eau et d'assainissement en milieu rural ;
- faire appliquer la politique nationale en matière d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA) en milieu rural ;
- coordonner les différentes interventions dans les sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement en milieu rural ;
- redynamiser et renforcer les structures de gestion en impliquant d'avantage les femmes ;
- procéder à un transfert officiel de la maîtrise d'ouvrage aux Collectivités locales ;
- renforcer les capacités humaines, techniques et logistiques des services en charge de la gestion de l'eau.

## SELECTION DES PROJETS EN MILIEU RURAL

Le SNAPE, avec l'appui d'un bureau d'études, a élaboré le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA) en milieu rural à l'horizon 2015. Le PNAEPA et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2013-2015 (DSRP 3), adoptés par le Gouvernement de la République de Guinée, sont actuellement les outils de référence dans la politique de développement du pays. L'accès aux services sociaux de base comme l'eau potable est un des piliers stratégiques majeurs du programme.

L'objectif national du PNAEPA dans le secteur de l'hydraulique rurale est de réduire de moitié d'ici fin 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable en 2008, c'est-à-dire de faire passer le taux de desserte de 42,25 % à 71,12 %. Pour atteindre cet objectif, le PNAEPA devra fournir

d'ici fin 2015 un accès adéquat à l'eau potable à 7 671 380 habitants par la réalisation de 13 221 EPE. Cet objectif se traduirait par la réalisation de 8 299 forages comme étant l'ouvrage principal en matière d'eau potable en Guinée, 922 puits modernes dans les endroits réputés improductifs ou à accès impossible.

pour faire des forages et 200 SAE (2 000 bornes fontaines à 2 robinets chacune); la réhabilitation de 948 forages, 254 puits et 988 sources aménagées.

Les nouvelles réalisations de points d'eau consisteront à l'exécution classique de forages, de puits et de SAE selon les principes traditionnels de réalisation jusque-là pratiqués en Guinée.

Les travaux de réhabilitation porteront essentiellement sur le développement des forages concernés, le renouvellement des pompes, les travaux de génie civil des superstructures dégradées, le curage et le surcreusement des puits et enfin, l'analyse systématique de l'eau des ouvrages ayant fait objet de réhabilitation.

Le coût estimatif pour l'ensemble de ces travaux en milieu rural est estimé à 208,560 millions USD soit 938,521 milliards GNF sur la période 2010-2015. Ce coût inclut la maîtrise d'œuvre (Bureaux d'Ingénieurs conseils) et se décompose comme suit :

- ◆ Travaux neufs : 889,136 milliards GNF
- ◆ Travaux de réhabilitation : 49,386 milliards GNF

Il est à rappeler que le PNAEPA devrait adopter l'approche programme ; faute de pouvoir mobiliser les partenaires techniques et financiers du sous-secteur à travers une table ronde des bailleurs, le SNAPE a été amené à pratiquer l'approche projet.

Ainsi, afin de poursuivre les activités du sous-secteur, le SNAPE a décomposé le programme en plusieurs projets. Parmi ceux-ci cinq (5) ont été identifiés comme prioritaires. Il s'agit du :

- ◆ Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de Gueckédou et Kissidougou en Guinée Forestière ;
- ◆ Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de Kerouane et Mandiana en Haute Guinée ;
- ◆ Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de N'Zérékoré, Lola et Yomou en Guinée Forestière ;
- ◆ Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de Boké et Téliélé en Guinée Maritime ;
- ◆ Projet de rééquilibrage régional pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en milieu rural.

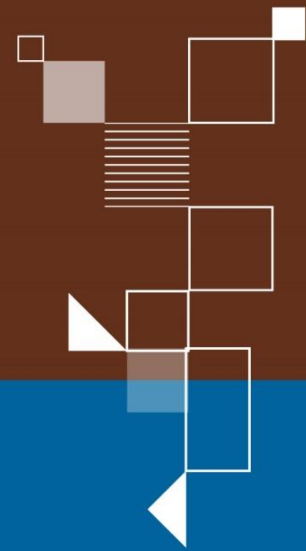
## BESOINS EN FINANCEMENT EN MILIEU RURAL

Nom du projet	Localité	Coût estimé	Type d'investissement	Bailleurs engagés
Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de Gueckédou et Kissidougou en Guinée Forestière - Etude disponible	Gueckédou et Kissidougou	23 244 375 USD	Public	BID
Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de Kerouane et Mandiana en Haute Guinée - Etude	Kerouane et Mandiana	16 099 612 USD	Public	BID
Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de N'Zérékoré, Lola et Yomou en Guinée Forestière - Etude	N'Zérékoré, Lola et Yomou	19 194 000 USD	Public	BID
Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de Boké et Téliélé en Guinée Maritime - (financé en partie à	Boké et Téliélé	22 267 000 USD	Public	BID

Nom du projet	Localité	Coût estimé	Type d'investissement	Bailleurs engagés
Projet de rééquilibrage régional pour l'Alimentation en Eau Potable et	Divers	68 266 791 USD	Public	A rechercher

La Banque Islamique de Développement (BID) s'est engagée dans le cadre de son programme triennal à participer au financement partiel des quatre projets suivants pour un montant de 10 000 000 USD chacun :

- ◆ Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de Gueckédou et Kissidougou en Guinée Forestière
- ◆ Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de Kerouane et Mandiana en Haute Guinée
- ◆ Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de N'Zérékoré, Lola et Yomou en Guinée Forestière
- ◆ Projet d'hydraulique villageoise dans les préfectures de Boké et Téliélé en Guinée Maritime



# Projet d'hydraulique villageoise dans les prefectures de Guéckédou, Kissidougou, Boké, Telimélé, Kérouane, Mandiana, N'zérékoré, Lola et Yomou

## CONTEXTE DU SECTEUR

En milieu rural, l'hydraulique villageoise est gérée par le Service National des Points d'Eau (SNAPE). Les infrastructures d'hydraulique rurale réalisées par le SNAPE sont constituées par les types de points d'eau suivants: les forages, les puits modernes, les sources aménagées et les systèmes d'adduction d'eau potable. Au plan national, les forages constituent encore la première source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson surtout en milieu rural (53%). La faiblesse de l'accès à l'eau potable engendre une charge de travail importante pour les femmes obligées de parcourir de longues distances à la recherche de l'eau, ce qui les empêche de s'occuper à d'autres tâches qui leur rapportent des revenus.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les objectifs de ces projets visent l'amélioration des conditions de vie par l'accès à l'eau potable et l'hygiène des bénéficiaires, la réduction de la corvée d'eau des femmes et des enfants par la réalisation de 3 500 nouveaux forages

positifs équipés de pompes à motricité humaine, la construction de 8 500 latrines familiales et publiques et la réalisation de 28 Adductions d'Eau Potable (AEP). Ce faisant, ces projets contribueront ainsi à :

- Diminuer la prévalence des maladies d'origine hydrique, grâce à des actions de sensibilisation, d'animation et d'intermédiation sociale en vue de la consommation effective de l'eau potable et de la pérennisation des installations ;
- Fixer les populations rurales sur les terres agricoles fertiles et améliorer la productivité en vue de l'accroissement de la population agricole;
- Réduire la corvée d'eau dont l'exécution est à la charge des femmes et des jeunes filles ;
- Prévenir les maladies liées au péril fécal grâce à la réalisation de latrines améliorées et à leur utilisation appropriée et contrôlée.

## PERTINENCE DU PROJET

L'approvisionnement en eau potable des populations rurales demeure la préoccupation majeure en Guinée. Le Gouvernement en a fait une des priorités de sa politique de développement en milieu rural. En effet, la disponibilité de l'eau de bonne qualité en quantité suffisante et à proximité des ménages concourt à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du cadre de vie des populations rurales. L'accès à l'eau potable engendre l'élimination des maladies liées à la consommation d'eau de qualité douteuse et sa proximité libère les femmes et les enfants (plus particulièrement les filles) des corvées d'eau nécessaire aux ménages. Les femmes peuvent ainsi se consacrer à des activités génératrices de revenus et disposer de plus de temps pour l'éducation des enfants.

## Projets d'hydraulique villageoise dans les préfectures de Guéckedou, Kissidougou, Boké, Téliélé, Kérouane, Mandiana, N'Zérékoré, Lola et Yomou

### Justification et demande

- La population rurale dans ces préfectures atteindra 2 481 967 habitants en 2015 (estimation faite hors Kérouané)
- Les conditions de vie des bénéficiaires concernés seront nettement améliorées, essentiellement par suite de la suppression de la pénurie d'eau liée à la saison sèche d'une part, et à l'insuffisance des points d'eau modernes d'autre part, ainsi que la réduction de la pénibilité du portage :
- Amélioration du type de point d'eau (forages)
- Réduction de la pénibilité de l'exhaure (pompe à motricité humaine)
- Amélioration de la qualité de l'eau fournie
- Réduction de la corvée d'eau (point d'eau à proximité)

## Synergie

- L'organisation de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales passe nécessairement par la prise en charge de l'entretien et la maintenance des pompes. Ainsi la participation active des bénéficiaires est l'un des principes de base de ces projets. Ceci contribue au développement d'activités économiques à petite échelle.
- Le réseau des opérateurs économiques du secteur sera consolidé.
- La réalisation de ces projets d'hydraulique rurale va contribuer à l'amélioration de la productivité en vue de l'accroissement de la production agricole et aux actions de reboisement.

## Impacts

### Impact social

- Amélioration de l'état de santé des populations par la réalisation de forages et de latrines améliorées
- Meilleure hygiène de vie et du milieu pour les populations rurales
- Diminution du labeur des femmes

### Impact économique et financier

- Accroissement des rendements agricoles avec une meilleure irrigation
- Contribution des femmes à l'économie rurale grâce à la réalisation d'activités génératrices de revenus.

### Impact environnemental

- Meilleure protection de l'environnement en facilitant les actions de reboisement
- Pas d'impact négatif significatif sur la nappe phréatique, les cours d'eaux environnants, ou la dégradation des sols
- Pas de destruction du couvert végétal, ni de déplacement des populations

# MONTAGE DES PROJETS

## Exécution du projet

Les projets comprennent les principales activités suivantes :

- La réalisation des enquêtes d'implantation des forages ;
- La réalisation des forages d'une profondeur moyenne de 60-70 mètres dans des formations fracturées (grès, schistes ou roches métamorphiques)
- La construction d'une superstructure en béton en tête de chaque forage déclaré positif ;
- La réalisation des clôtures autour des forages productifs, la mise en place des tapis de gravier anti-bourbiers pour assurer la propreté autour du point d'eau ;
- L'équipement des forages positifs en pompes à motricité humaine ;
- La construction de stations de pompage, de château d'eau, de bornes fontaines et des réseaux de refoulement et de distribution ;
- La réalisation des latrines familiales et publiques ;
- Les actions de sensibilisation, d'animation et de formation des bénéficiaires du projet à l'utilisation et à la gestion de leurs points d'eau, ainsi que l'éducation sanitaire à travers la formation d'unités de gestion du service public de l'eau (UGSPE) ;
- La surveillance et le contrôle des travaux de forages et de latrines
- La mise à disposition de caisses à outils pour les artisans réparateurs et la fourniture de kits d'usure pour la dotation des CPE lors de la 1<sup>ère</sup> installation de pompe ;
- La gestion de l'exécution de toutes les activités du projet par le bureau d'ingénieurs
- conseils recrutés.

# PROJETS D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE DANS LES PREFECTURES DE GUECKEDOU, KISSIDOUGOU, BOKE, TELIMELE, KEROUANE, MANDIANA, N'ZEREKORE, LOLA ET YOMOU

## Justification et demande

- La population rurale dans ces préfectures atteindra 2 481 967 habitants en 2015 (estimation faite hors Kérouané)
- Les conditions de vie des bénéficiaires concernés seront nettement améliorées, essentiellement par suite de la suppression de la pénurie d'eau liée à la saison sèche d'une part, et à l'insuffisance des points d'eau modernes d'autre part, ainsi que la réduction de la pénibilité du portage :
  - Amélioration du type de point d'eau (forages)
  - Réduction de la pénibilité de l'exhaure (pompe à motricité humaine)
  - Amélioration de la qualité de l'eau fournie
  - Réduction de la corvée d'eau (point d'eau à proximité)



### Cadre réglementaire :

- Code de l'eau
- Code de l'environnement
- Code des collectivités locales
- Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA) en milieu rural à l'horizon 2015
- Stratégie nationale de développement du service public de l'eau

### Cadre institutionnel :

- Ministère de l'Energie Et de l'Hydraulique (MEH)
- Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH)
- Service National des Points d'Eau (SNAPE)

### Synergie

- L'organisation de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales passe nécessairement par la prise en charge de l'entretien et la maintenance des pompes. Ainsi la participation active des bénéficiaires est l'un des principes de base de ces projets. Ceci contribue au développement d'activités économiques à petite échelle.
- Le réseau des opérateurs économiques du secteur sera consolidé.
- La réalisation de ces projets d'hydraulique rurale va contribuer à l'amélioration de la productivité en vue de l'accroissement de la production agricole et aux actions de reboisement.

### Impact social :

- Amélioration de l'état de santé des populations par la réalisation de forages et de latrines améliorées
- Meilleure hygiène de vie et du milieu pour les populations rurales
- Diminution du labeur des femmes

### Impact économique et financier :

- Accroissement des rendements agricoles avec une meilleure irrigation
- Contribution des femmes à l'économie rurale grâce à la réalisation d'activités génératrices de revenus

### Impact environnemental :

- Meilleure protection de l'environnement en facilitant les actions de reboisement
- Pas d'impact négatif significatif sur la nappe phréatique, les cours d'eaux environnants ou la dégradation des sols
- Pas de destruction du couvert végétal, ni de déplacement des populations

## Montage des projets

### Exécution du projet

Les projets comprennent les principales activités suivantes :

- La réalisation des enquêtes d'implantation des forages ;
- La réalisation des forages d'une profondeur moyenne de 60-70 mètres dans des formations fracturées (grès, schistes ou roches métamorphiques)
- La construction d'une superstructure en béton en tête de chaque forage déclaré positif ;
- La réalisation des clôtures autour des forages productifs, la mise en place des tapis de gravier anti-bourbiers pour assurer la propreté autour du point d'eau ;

- L'équipement des forages positifs en pompes à motricité humaine ;
- La construction de stations de pompage, de château d'eau, de bornes fontaines et des réseaux de refoulement et de distribution ;
- La réalisation des latrines familiales et publiques ;
- Les actions de sensibilisation, d'animation et de formation des bénéficiaires du projet à l'utilisation et à la gestion de leurs points d'eau, ainsi que l'éducation sanitaire à travers la formation d'unités de gestion du service public de l'eau (UGSPE) ;
- La surveillance et le contrôle des travaux de forages et de latrines
- La mise à disposition de caisses à outils pour les artisans réparateurs et la fourniture de kits d'usure pour la dotation des CPE lors de la 1ère installation de pompe ;
- La gestion de l'exécution de toutes les activités du projet par le bureau d'ingénieurs conseils recrutés.

Préfectures de Gueckedou et de	Préfectures de Boké et de Téliélé	Préfectures de Kérouané et de	Préfectures de N'Zérékoré, Lola et
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lot 1 : Gueckedou avec 500 forages positifs équipés de pompes, 5 AEP et 1000 latrines (25 mois)</li> <li>• Lot 2 : Kissidougou avec 500 forages, 5 AEP et 1000 latrines (25 mois)</li> <li>• Lot 3 : Réalisation de 10 AEP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lot 1 : Boké avec 600 forages positifs équipés de pompes (deux ateliers de forages) et 1 500 latrines (25 mois)</li> <li>• Lot 2 : Téliélé avec 400 forages positifs équipés de pompes (deux ateliers de forages) et 1 000 latrines (17 mois)</li> <li>• Lot 3 : la réalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lot 1 : Kérouané avec 350 forages positifs équipés de pompes et 1000 latrines (17 mois)</li> <li>• Lot 2 : Mandiana avec 350 forages équipés de pompes et 1000 latrines (13 mois)</li> <li>• Les AEP feront l'objet d'une</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lot 1 : N'Zérékoré avec 400 forages positifs équipés de pompes et 1000 latrines (25 mois)</li> <li>• Lot 2 : Lola avec 200 forages équipés de pompes et 500 latrines</li> <li>• Lot 3 : Yomou avec 200 forages équipés de pompes et 500 latrines (17 mois avec lot 2)</li> <li>• Lot 4 : Réalisation de 8 AEP</li> </ul>

## Montage financier

### 1. PREFECTURES DE KISSIDOUGOU ET GUECKEDOU

Rubriques	Montants (en dollars US)
1000 forages effectifs équipés de pompes manuelles	14 450 000
10 AEP	2 700 000
1200 latrines familiales	900 000
800 latrines publiques	1 200 000
Prestation d'ingénieurs conseils (15%)	2 887 500

Rubriques	Montants (en dollars US)
<b>Sous-Total</b>	<b>22 137 500</b>
Provision pour divers imprévus (5%)	1 106 875
<b>Total</b>	<b>23 244 375</b>

- Participation des bénéficiaires :
  - Participation à l'achat des pompes manuelles = 43 795 dollars US
  - Caisse villageoise de maintenance des pompes manuelles = 43 795 dollars US
  - Participation à la réalisation des latrines = 87 592 dollars US

## 2. PREFECTURES DE BOKE ET TELIMELE

Rubriques	Montants (en dollars US)
1000 forages productifs équipés de pompes manuelles	14 450 000
8 AEP	2 160 000
2 350 latrines familiales	1 645 000
150 latrines publiques	225 000
Prestations d'ingénieurs conseils (15%)	2 830 000
<b>Sous-Total</b>	<b>19 150 000</b>
Provision pour divers imprévus (5%)	957 000
<b>Total</b>	<b>22 267 000</b>

- Participation des bénéficiaires :
  - Participation à l'achat des pompes manuelles = 43 795 dollars US
  - Caisse villageoise de maintenance des pompes manuelles = 43 795 dollars US

## 3. PREFECTURES DE KEROUANE ET MANDIANA

Rubriques	Montants (en dollars US)
700 forages effectifs équipés de pompes manuelles	10 115 000
5 AEP	1 350 000
1200 latrines familiales	900 000
800 latrines publiques	1 200 000
Prestation d'ingénieurs conseils (15%)	1 832 750
<b>Sous-Total</b>	<b>14 047 250</b>
Provision pour divers imprévus (5%)	702 362
<b>Total</b>	<b>16 099 612</b>

- Participation des bénéficiaires :

- Participation à l'achat des pompes manuelles = 30 656 dollars US
- Caisse villageoise de maintenance des pompes manuelles = 30 656 dollars US
- Participation à la réalisation des latrines familiales = 87 592 dollars US
- Participation à la réalisation des latrines publiques = 291 910 dollars US

#### 4. PREFECTURES DE N'ZEREKORE, LOLA ET YOMOU

Rubriques	Montants (en dollars US)
800 forages effectifs équipés de pompes manuelles	11 560 000
8 AEP	2 700 000
1 200 latrines familiales	900 000
800 latrines publiques	1 200 000
Prestation d'ingénieurs conseils (15%)	2 049 000
<b>Sous-Total</b>	<b>15 709 000</b>
Provision pour divers imprévus (5%)	785 450
<b>Total</b>	<b>19 194 000</b>

- Participation des bénéficiaires :
  - Participation à l'achat des pompes manuelles = 30 656 dollars US
  - Caisse villageoise de maintenance des pompes manuelles = 30 656 dollars US
  - Participation à la réalisation des latrines familiales = 87 592 dollars US
  - Participation à la réalisation des latrines publiques = 291 910 dollars US

## Sources de financement

### 1. PREFECTURES DE KISSIDOUGOU ET GUECKEDOU

- Financement obtenu : 10 000 000 dollars US (BID)
- Financement à rechercher : 13 244 375 dollars US
- Participation des bénéficiaires : 175 180 dollars US

### 2. PREFECTURES DE BOKE ET TELIMELE

- Financement obtenu : 10 000 000 dollars US (BID)
- Financement à rechercher : 12 267 000 dollars US
- Participation des bénéficiaires : 87 592 dollars US

### 3. PREFECTURES DE KEROUANE ET MANDIANA

- Financement obtenu : 10 000 000 dollars US (BID)
- Financement à rechercher : 6 099 612 dollars US
- Participation des bénéficiaires : 440 814 dollars US

### 4. PREFECTURES DE NZEREKORE, LOLA ET YOMOU

- Financement obtenu : 10 000 000 dollars US (BID)
- Financement à rechercher : 9 194 000 dollars US
- Participation des bénéficiaires : 440 814 dollars US

## Risques et mitigations

- Les impacts négatifs potentiels des projets sont ceux résultant aussi bien des travaux de génie civil que de la phase d'exploitation des ouvrages.
- Ces impacts résulteront de l'augmentation du trafic des engins lourds des chantiers et des risques d'accidents avec les véhicules et piétons usagers des routes d'accès. Ces risques ne peuvent pas être écartés du fait de la proximité de ces chantiers par rapport aux habitats.
- Si la contribution des villageois pour la maintenance des pompes n'est pas effective, leur longévité sera menacée. De plus, assurer cette maintenance requiert une formation technique des acteurs sur place.

## Contacts

### **Alpha Ibrahima Nabe**

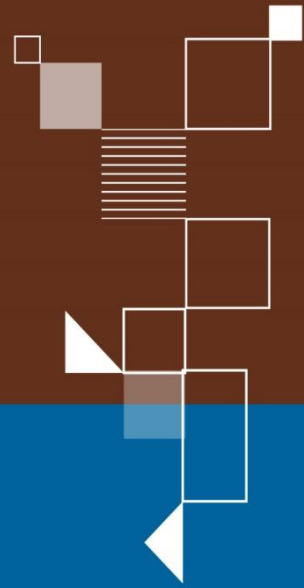
Directeur Général – Service National des Points d'Eau (SNAPE)

[snape.guinee@gmail.com](mailto:snape.guinee@gmail.com)

### **Mamadou Malick Dem**

Directeur Général Adjoint – Service National des Points d'Eau (SNAPE)

[snape.guinee@gmail.com](mailto:snape.guinee@gmail.com)



# Projet de rééquilibrage régional pour l'alimentation en eau

## Potable et assainissement en milieu rural

### CONTEXTE DU SECTEUR

En Guinée, plus de 570 villages disposent d'une population de plus de 1 000 habitants et 327 disposent de plus de 2000 habitants ; ils constituent, pour la plupart, des centres dépourvus de systèmes d'adduction d'eau potable.

Les Communes Rurales, au nombre de 304, ayant une population d'au moins 2.500 habitants, constituent les pôles de développement des collectivités ; mais seulement 40 (13,15%) d'entre elles disposent d'un système d'adduction d'eau potable (6 en Guinée Maritime, 18 en Moyenne Guinée et 16 en Haute Guinée). Ces communes abritent des forages à gros débits (au moins 5 m<sup>3</sup>/h) mais sous exploités à cause du type de moyens d'exhaure installés (pompes à motricité humaine) ; ce qui ralenti la rentabilisation des investissements et l'amélioration de la qualité du service public. L'autorité de l'Etat à la base ne s'affirmera que lorsque les responsables des Communes Rurales ainsi que leurs habitants disposeront de l'eau potable en permanence et des dispositifs d'assainissement adéquats à leurs domiciles.

# ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le Programme National d’Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA) en Milieu rural à l’Horizon 2015 et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2013-2015 (DSRP 3), adoptés par le Gouvernement de la République de Guinée, sont actuellement les outils de référence dans la politique de développement du pays. L’accès aux services sociaux de base comme l’eau potable est un des piliers stratégiques majeurs du programme. A cause du caractère prioritaire de ce secteur, plusieurs mesures réglementaires ont été prises depuis 1995 en vue d’un engagement volontariste et de l’administration publique des collectivités locales pour une meilleure gestion de l’alimentation en eau potable. Les résultats attendus en milieu rural dans le sous-secteur de l’hydraulique sont de fournir d’ici fin 2015, un accès adéquat à l’eau potable à 7 671 380 habitants ; ce qui suppose la réalisation de 13 221 nouvelles infrastructures (EPE) dont 200 systèmes d’adduction d’eau potable, maintenir voire porter le taux de fonctionnement des pompes autour de 90%

## Justification et demande

Les objectifs du présent projet visent à améliorer les conditions de vie par l’accès à l’eau potable d’une population d’environ 600 000 personnes (soit 7,82% de la population totale rurale) des sept (7) régions administratives du pays par la réalisation de 912 latrines publiques et 2000 équivalents points d’eau (EPE) dont 1200 forages positifs équipés de pompes à motricité humaine et 80 systèmes d’Adduction d’Eau Potable (AEP).

## Cadre légal et institutionnel

### Cadre réglementaire

- Code de l’eau
- Code de l’environnement
- Code des collectivités locales
- Programme National d’Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA) en milieu rural à l’horizon 2015
- Stratégie nationale de développement du service public de l’eau

### Cadre institutionnel

- Ministère de l’Energie et de l’Hydraulique (MEH)
- Direction Nationale de l’Hydraulique (DNH)

- Service National des Points d’Eau (SNAPE)

## Synergies

- La réalisation des adductions d’eau potable solaire (majoritaire dans le parc des AEP du pays) contribue au développement des énergies renouvelables et constitue une mesure d’atténuation des effets du changement climatique.
- La réalisation de ce projet entrainera l’amélioration de la productivité en vue de

l'accroissement de la production agricole dans  
les zones concernées



## Impacts

### Impact social

- Disposer en quantité suffisante d'une eau de qualité et de façon durable
- Réduire les disparités régionales en matière de taux d'accès en points d'eau modernes et d'infrastructures sanitaires
- Diminuer la prévalence des maladies d'origine hydrique, grâce à des actions de sensibilisation et d'animation en vue de la consommation effective de l'eau potable et de la pérennisation des installations
- Réduire les taux de morbidité et de mortalité d'origine hydrique
- Réduire la corvée d'eau dont l'exécution est à la charge des femmes et des jeunes filles
- Mettre en place un service d'approvisionnement en eau potable amélioré engendrant un emploi coopératif
- Renforcer des politiques et systèmes de formation professionnelle

### Impact économique :

- Constituer une épargne suffisante pour pouvoir réparer ou renouveler les équipements d'exhaure et entretenir, voire développer, le réseau de distribution grâce aux revenus de la vente de l'eau
- Fixer les populations rurales sur les terres agricoles fertiles et améliorer la productivité en vue de l'accroissement de la production agricole
- Aider les jeunes ruraux à installer, gérer et développer une activité de vente d'un produit de première nécessité : l'eau potable
- Développer les micros, petites et moyennes entreprises par la mise en place de structure de maintenance viable
- Créer des activités en zones rurales et périurbaines

## Montage du projet

### Exécution du projet

- Le projet concerne les sept (7) régions administratives du pays. Le projet comprend les principales activités suivantes :
- les actions de sensibilisation, d'animation et la réalisation des enquêtes d'implantation des ouvrages hydrauliques et sanitaires ;
- la réalisation de forages d'eau ;
- la construction de superstructures ;
- l'équipement de forages positifs en pompes à motricité humaine ;
- la construction d'une station de pompage en tête de chaque forage retenu pour l'AEP ; d'un réservoir de stockage d'eau ; des réseaux de refoulement et de distribution ; des bornes fontaines et postes de branchements particuliers (les Unités de Gestion du Service Public de l'Eau – UGSPE auront la charge de réaliser des clôtures autour des points de distribution et de mettre en place les dalles anti-bourbiers et les rigoles d'évacuation des eaux résiduelles pour assurer la propreté autour du point d'eau) ;
- la construction de latrines publiques ;
- la surveillance et contrôle des travaux ;

- la formation des bénéficiaires du projet à l'utilisation et à la gestion de leurs points d'eau, à travers la formation d'UGSPE et de PME pour assurer l'entretien et la maintenance des ouvrages et organiser la propreté autour des points d'eau ;
- la fourniture de matériel et équipements divers et
- la gestion de l'exécution de toutes les activités du projet organisée et gérée avec compétence, avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs-conseils.
- L'exécution des activités du projet s'étalera sur une période de vingt-six (26) mois.

### Montage financier

Le coût estimatif de ce projet est de : 467 627 520 001 GNF soit 68 266 791 USD (1 USD = 6 850 GNF)

Rubriques	Montants (GNF)
Réalisation d'infrastructures d'eau potable	389 395 826 088
Réalisation de latrines	17 236 800 000
Maîtrise d'œuvre	60 994 893 913
Total	467 627 520 001

## Sources de financement

Financement à rechercher : 68 266 791 USD

Potentiels bailleurs à solliciter : BID, BND, BADEA, BAD, etc

## Risques et mitigations

Une étude de faisabilité détaillée permettra de mieux appréhender les risques liés au projet.

## Contacts

### Alpha Ibrahima Nabe

Directeur Général – Service National des Points d'Eau (SNAPE)

*snape.guinee@gmail.com*

### Mamadou Malick Dem

Directeur Général Adjoint – Service National des Points d'Eau (SNAPE)

*snape.guinee@gmail.com*